

Vous n'en avez pas marre d'expulser ???

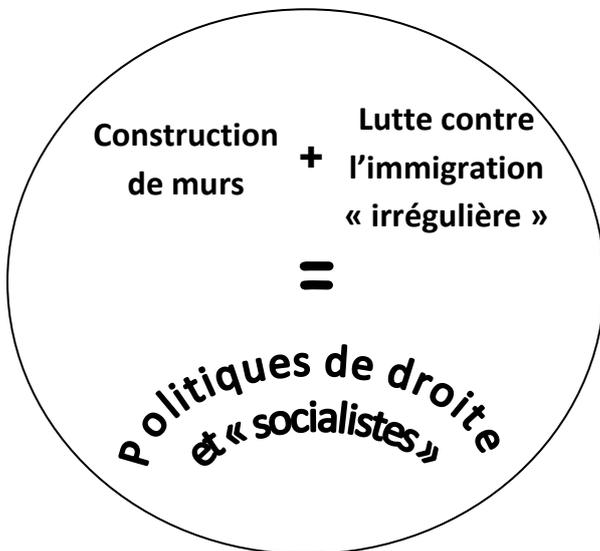
Dans le cadre de la loi de mars 2016 relative au séjour des étrangers en France, le gouvernement se donne encore et toujours comme objectif de lutter contre l'immigration dite irrégulière. De cette manière, il continue – comme les gouvernements de droite – de considérer que l'immigration est un mal à contenir, un flux de personnes à réguler, pire, à trier entre les *bons* et les *mauvais* migrants, les *rentables* et les *indésirables*... La réforme accentue alors cette classification puisqu'elle vise à améliorer la situation des *bons migrants* mais stigmatise encore plus les *mauvais migrants*, en particulier ceux qui n'ont pas ou plus de papiers, à qui on a refusé une demande d'asile, etc...

Le droit des personnes... excellentes !

La loi du 7 mars 2016 relative au séjour des étrangers se donne 3 objectifs :

- « 1) mieux accueillir et intégrer ceux qui ont le droit de s'établir en France ;
- 2) attirer les mobilités de l'excellence, de la connaissance et du savoir ;
- 3) lutter plus efficacement contre les flux migratoires irréguliers, dans le respect des droits des personnes ».

Source : Ministère de l'intérieur.



1) La nouvelle loi va **contrôler** davantage les migrants : par exemple, elle permet aux préfetures d'exiger des informations personnelles sur ces migrants auprès de différentes administrations ou entreprises françaises (écoles, banques, EDF, etc.) !

2) La nouvelle loi permet également d'**expulser** davantage : par exemple, elle renforce le système des assignations à résidence, ou encore, elle réduit les délais de recours en cas de mesure d'expulsion pour les demandeurs d'asile déboutés notamment...

3) La nouvelle loi va aussi permettre d'**expulser** des européens qui « abuseraient » de la liberté de circulation !!!

4) Un autre des aspects qui est effrayant dans cette nouvelle loi, c'est la systématisation de l'**interdiction de retour sur le territoire français**. Le fait qu'une personne étrangère puisse être expulsée et interdite de retour en France pendant 3 ans existait auparavant mais n'était quasiment jamais appliqué. La nouvelle loi le prévoit à chaque échec d'une 2nde demande de régularisation = Tu demandes ta régularisation, la préfecture refuse et te notifie une Obligation à quitter le territoire (OQTF), si tu tentes une 2^{ème} fois et que la préfecture te notifie à nouveau une OQTF, elle peut t'expulser et te dire bye bye pendant 3 ans !

Pour nous c'est trop, ON EN A MARRE des gouvernements qui construisent des murs, comme à Calais, et qui imaginent des lois qui n'arrêtent jamais d'expulser toujours plus d'étranger-e-s... ON EN A MARRE, ce n'est pas dans ce monde que nous voulons vivre ! Nous voulons un monde qui ACCUEILLE !

**STOP AUX EXPULSIONS !
RÉGULARISATION DE TOUTES
LES PERSONNES SANS-PAPIERS
REJOIGNEZ-NOUS !**